PRÉFET
DE LA VENDÉE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 18/07/2022

# Vigilance de niveau ROUGE en Vendée : le préfet de la Vendée a pris des mesures préventives afin de prévenir l'impact sanitaire sur les populations et prévenir les risques de feu - incendie de végétation.

En raison de l'épisode caniculaire extrême que traverse le département de la Vendée, le préfet de la Vendée a arrêté ce lundi 18 juillet 2022 une série de mesures préventives afin de prévenir en premier lieu, l'impact sanitaire sur les populations et d'autre part prévenir les risques de feu - incendie de végétation porté au niveau maximal à compter de ce jour.

Ainsi :

Afin de prévenir l'impact sanitaire des températures caniculaires, **la tenue de toute manifestation publique sportive en extérieur est temporairement interdite dans le département de la Vendée le lundi 18 juillet 2022 de 14h00 à 19h00.**

**Afin de prévenir tout risque de départs de feux et d'incendies dans un contexte de sécheresse particulièrement prononcée de la végétation :**

- **Toute cession, vente, transport et utilisation d'artifices de divertissement** de catégorie C2, F2, C3, F3 et C4, F4 et d'article pyrotechniques de catégorie T2 **est interdite dans le département de la Vendée du lundi 18 juillet 2022 à partir de 14h00 jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à 23h00** ;
- **Les feux d'artifice sont interdits dans le département de la Vendée du lundi 18 juillet 2022 à partir de 14h00 jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à 23h00** ;
- **Les feux de camp et les barbecues dans les espaces naturels** sont interdits dans le département de la Vendée **du lundi 18 juillet 2022 à partir de 14h00 jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à 23h00.**

L'arrêté est consultable sur http://www.vendee.gouv.fr/recueil-des-actes-administratifs-2022-r1140.html

**Face à cet épisode caniculaire, l'ensemble des services de l'État, les collectivités et les acteurs locaux de la santé et de l'aide aux personnes sont pleinement mobilisés.**

**Le préfet de la Vendée appelle à une vigilance accrue et au respect des règles élémentaires de précaution durant les prochaines heures.**

**Service départemental**
**de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon